

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION LILLE. 108, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Haussmann

Qualité de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 3, rue Fidele Lefebvre

JOURNAL D'INFORMATION

Directeur: Eug. GUILLAUME

LA NAVETTE du projet financier

La Chambre a voté le texte du Sénat, concernant le barème de l'impôt sur le revenu, mais l'accord n'était pas encore intervenu, hier soir, sur les traitements des fonctionnaires, au sujet desquels la question de confiance devait être posée au dernier moment

La navette s'est poursuivie durant toute la journée d'hier et a continué pendant la nuit. Le matin, le Sénat avait maintenu son texte en ce qui concerne l'article relatif au barème de l'impôt sur le revenu, mais avait voté l'article 83 concernant les traitements des fonctionnaires avec une modification élevant de 9 à 12.000 francs l'abattement à la base.

Après des interventions de M. Vellin, Abel Lefèvre, du comte de Blois, du ministre et du rapporteur général adjoint, l'article 83 (texte de la Commission) est adopté au scrutin public par 223 voix contre 20. Le Sénat vote l'article 84 avec le texte de la Chambre légèrement modifié. L'article 85 est adopté avec le texte de la Commission.

La séance du matin au Sénat

Dès hier matin, le Sénat reprenait, en troisième lecture, la discussion du projet de douzième provisoire et de redressement financier.

Réunie à 16 h., la Chambre a suspendu sa séance jusqu'à 17 h., la Commission des finances n'ayant pas terminé l'examen des articles du projet financier demeurés litigieux.

Le texte sénatorial du barème de l'impôt sur le revenu est maintenu

M. Caillaux remercie le ministre du Budget d'avoir défendu à la Chambre, sur ce point, la thèse du Sénat. Il demande au Sénat de se prononcer au scrutin sur un texte qui peut avoir des répercussions graves sur le crédit public et le rétablissement de la confiance.

Le texte du Sénat concernant le barème de l'impôt sur le revenu est adopté

Pour l'article 61 (nouveau barème de l'impôt général sur le revenu) la Commission propose de reprendre le texte de la Chambre.

La taxe sur les taxis-autos

M. Mounié insiste pour la reprise du texte de la Chambre, car le nombre des conducteurs de taxis en chômage augmente tous les jours.

La taxe sur les taxis-autos votée dans le texte de la Commission

Bien que M. Lamoureux demande la disjonction de l'article 67 et son renvoi à la loi de finances, pour éviter la friction entre les deux assemblées, cette disjonction a été repoussée par 448 voix contre 145 et le texte de la Commission a été adopté.

Les traitements des fonctionnaires

Sur l'article 83 (prélèvement sur les traitements des fonctionnaires), la Commission des finances du Sénat propose de porter l'abattement à la base de 9.000 à 12.000 fr., mais elle réclame le maintien du texte antérieur du Sénat en ce qui concerne les abattements pour chaque enfant mineur et l'application du prélèvement limité aux seuls fonctionnaires de l'Etat et des Offices.

L'article 83 reste en litige

M. Midol demande le renvoi à la Commission de l'article 83 (taxe exceptionnelle sur les traitements des fonctionnaires). Le renvoi est repoussé à moins levés.

Le réveil illustré est paru

Un roman-cinéma: L'Ané de Buridan. - La vie du cinéma: En marge des "Miserables", interview avec Odette Fierelle, interprète de Fantine. - Horoscope des personnes nées au mois de mars. - Récréations familiales. - Le parc aux perles. - Son capitaine Petit Courrier des Lectrices. - Au fil des jours. - Propos et modiaux. - Ses petites enquêtes, etc.

Volz également ses photos d'actualité sur: Une grande star américaine: Dolores del Rio. - Un championnat de patinage à Tokyo. - Encore une victime de la grippe 1. - Un coup d'œil sur la Mode. - Le Wig Wam de Bohémien. - Un poste de T. S. F. dans une canne! - Reines de Beauté, pour 1933. - Un coup d'œil sur le Carnaval de Nice, etc.

VOIR DANS CE NUMERO: LE BULLETIN DE REPONSE pour son concours LE GRAND PRIX DU ROMAN CINEMA

PROCHAINEMENT LE "REVEIL ILLUSTRE" commencera la publication

D'un prodigieux Roman d'Aventures et d'Amour

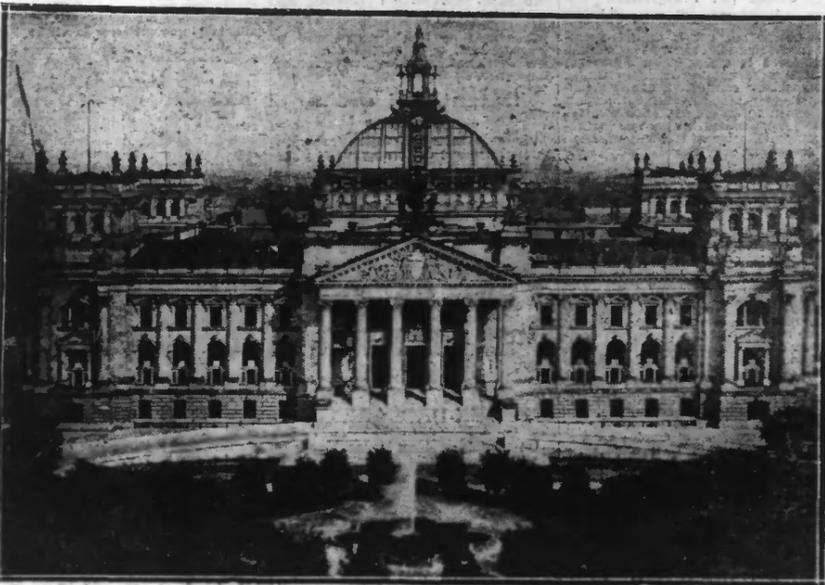
Le numéro de 16 pages: 0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

APRES L'INCENDIE DU REICHSTAG

Le gouvernement allemand a pris des mesures extraordinaires de répression

Des centaines de députés, fonctionnaires, écrivains et militants communistes ont été arrêtés et les journaux, tracts et affiches socialistes sont interdits pour 15 jours



UNE VUE GENERALE DU PALAIS DU REICHSTAG QUI VIENT D'ETRE RAVAGE PAR LE FEU

L'incendie du Reichstag fut, comme on sait, est dû à un attentat criminel, provoqué en Allemagne une émotion considérable. Dès les premières heures, le Gouvernement prit des mesures extrêmement sévères et la police procéda à de nombreuses arrestations de communistes, ainsi qu'à des perquisitions, notamment dans les bureaux des journaux socialistes-démocrates.

Dans la matinée d'hier, le Gouvernement se réunissait et décida de soumettre à la signature du président du Reich une ordonnance d'Empire mettant en vigueur un ensemble de mesures équivalent à l'état de siège, sans que celui-ci soit proclamé, afin de laisser aux autorités civiles et en particulier au ministre de l'Intérieur, le capitaine Goering, les pouvoirs de police.

Le gouvernement prend des mesures sévères de répression

L'ordonnance est destinée à protéger la nation contre le danger communiste préparé par le Conseil des ministres au cours de la séance qui s'est tenue hier matin et qui s'est prolongée dans l'après-midi, a été soumise à la signature du président von Hindenburg.

Les dégâts matériels sont évalués à plusieurs millions de marks et l'on estime qu'il faudra plus d'un an pour remettre les lieux en état d'être utilisés pour d'éventuelles sessions parlementaires. Pendant ce temps, les séances du Reichstag auront vraisemblablement lieu, pour autant qu'un Parlement se réunirait, dans le palais de la Diète prussienne.

Elle apportera ces restrictions considérables à la liberté individuelle et une note officielle souligne que la presse devra être particulièrement attentive au caractère grave des mesures prises. Dans l'entourage du gouvernement, on déclare que la complexité des communistes dans l'incendie du Reichstag est démontrée. On ajoute que les actes de terreur qu'ils auraient précédés rendent nécessaire une action immédiate dans laquelle les moyens de combat les plus énergiques seront utilisés.

Les dégâts matériels sont évalués à plusieurs millions de marks et l'on estime qu'il faudra plus d'un an pour remettre les lieux en état d'être utilisés pour d'éventuelles sessions parlementaires. Pendant ce temps, les séances du Reichstag auront vraisemblablement lieu, pour autant qu'un Parlement se réunirait, dans le palais de la Diète prussienne.

Les effets de l'incendie

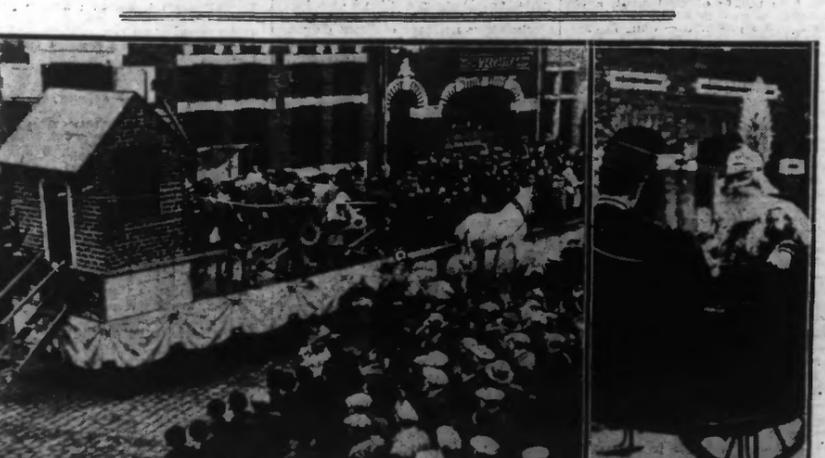
L'incendie du Reichstag était complètement éteint hier matin, à 4 heures. Il est donc possible de se faire une idée plus exacte de l'étendue des dégâts. La partie centrale du palais a le plus souffert. La salle des séances est complètement détruite. L'estrade présidentielle, les bancs du gouvernement et de Reichstag, les bureaux des secrétaires ont disparu. La salle allongée n'est plus qu'un amas de débris; la coupole centrale a été ravagée par le feu.

Les dégâts matériels sont évalués à plusieurs millions de marks et l'on estime qu'il faudra plus d'un an pour remettre les lieux en état d'être utilisés pour d'éventuelles sessions parlementaires. Pendant ce temps, les séances du Reichstag auront vraisemblablement lieu, pour autant qu'un Parlement se réunirait, dans le palais de la Diète prussienne.

Les dégâts matériels sont évalués à plusieurs millions de marks et l'on estime qu'il faudra plus d'un an pour remettre les lieux en état d'être utilisés pour d'éventuelles sessions parlementaires. Pendant ce temps, les séances du Reichstag auront vraisemblablement lieu, pour autant qu'un Parlement se réunirait, dans le palais de la Diète prussienne.

Le Mardi-Gras dans notre région

Il a été plus animé que le dimanche du Carnaval et à Bailleul ainsi qu'à Dunkerque, les cortèges traditionnels se sont déroulés dans la plus franche gaieté.



La foule se pressant sur les trottoirs de BAILLEUL pour regarder passer le grand cortège carnavalesque. A droite: Le célèbre docteur Francisco PICCOLISSIMO, dont les exploits réjouissent toujours la population

Notre mardi-gras a été dans l'ensemble de la région beaucoup plus animé que le dimanche. L'après-midi surtout de nombreux promeneurs circulent dans les principales artères de nos cités, où l'animation provoque la bonne humeur.

A vrai dire, dans les Flandres, le mardi-gras ne fut pas moins à Bailleul en particulier. A Dunkerque, la fameuse bande de pêcheurs inlassablement continue sa parade, si son fils et des tambours, faisant une escorte princière au tambour-major Co-Pinard. Si le géant Roland fatigué d'avoir triomphé la veille, à Hasbrouck, ne consentit plus à recevoir les honneurs de ses admirateurs enthousiastes, par contre, la journée d'hier confirma la renommée gran-

disante du gargantua flamand. Revons donc à Bailleul dont le « Galafre » est originaire.

A BAILLEUL

Une remarque tout d'abord: les organisateurs de ces manifestations splendides veulent que la soirée gâtée de la foule soit intimement liée à des actes de générosité. C'est d'ailleurs pour cela sans doute que le carnaval flamand triomphe chaque année. Les sociétés philanthropiques qu'elles soient présidées à Hasbrouck par M. Dencout ou à Bailleul par M. Deberet, poursuivent le même but: faire le bien tout en amusant.

Mais semer la gaieté, c'est déjà faire le bien. Il a raison ce célèbre docteur Francisco Piccolissimo qui guérit de tous les maux en faisant rire. Que d'opérations merveilleuses et que de références élogieuses! Reçu en grande pompe, en gare de Bailleul, à 9 h. 30, on lui fit une escorte princière. Un coupé le conduisit, avec sous les regards dus à son rang à l'Hôtel de Ville où les vins d'honneur lui furent servis en présence de la municipalité et de M.M. les membres de la Société Philanthropique. Après quoi le célèbre chirurgien, muni dans ses appartements particuliers.

Le chef de brigade André et un gendarme d'Abbeon ont amené hier au Parquet de Valenciennes le meurtrier, qui M le juge d'instruction a fait arrêter. Un fait à signaler en marge de cette affaire, c'est la reconnaissance de cette et actes criminels dont on a une appréciation en considérant l'action de nos gendarmes. Dans le rayon de la gendarmerie d'Abbeon, notamment brigade créée en 1898, il y eut jusqu'en 1925, une moyenne de dix arrestations par an. Depuis sept ans, les gendarmes d'Abbeon ont procédé à plus de 400 arrestations. Il n'y a pas de stupéfaction dans le fait que commande M. André.

DES DRAMES, ENCORE DES DRAMES!

A BÉTHUNE, un jeune manœuvre croyant sa mère menacée, a poignardé son père ivre

LA VICTIME EST MORTE SUR LE COUP ET LE MEURTRIER S'EST CONSTITUÉ PRISONNIER

Tard dans la soirée de lundi, un drame horrible s'est déroulé, rue de Souches, à BÉTHUNE. Un jeune manœuvre poignardé son père qui, étant ivre, le menaçait. Le meurtrier s'est ensuite rendu au commissariat de police pour se constituer prisonnier.

qui exerça jadis la profession de chauffeur d'auto, ne travaille plus. Un jour où il se trouvait encore en état d'ivresse, il avait été victime d'un accident, au cours duquel il avait eu une jambe fracturée. Immobilisé un moment, Coutelet se rétablit et dès qu'il put marcher, il se remit à s'enivrer comme avant. Lundi, Aimable Coutelet avait passé la journée à visiter de nombreux débits et il n'était pas encore rentré à son logis.



A gauche: Aimable COULETEL, la victime, à l'endroit où il s'abattit, frappé à mort; A droite: Rémy COULETEL, le parricide, venant de se constituer prisonnier; En médaillon: Le couteau de cuisine, arme du crime.

lendemain de la guerre. C'est là que la victime avait fait l'acquisition d'un bout de bois et s'était construit une petite mansuétude, comprenant plusieurs pièces au rez-de-chaussée et à l'étage.

La journée terminée le fils Rémy Coutelet, qui travaillait chez M. Charvatié, entrepreneur, place d'Armes, avait été à la maison paternelle, mais ne put entrer, car son père était encore au café et ne s'en était pas encore relevé à l'Hôtel de France, où elle est, employée, comme extra.

Après avoir dit son dernier adieu à son père, Rémy Coutelet se rendit à l'Hôtel de France chercher sa mère et lui fit part de l'état dans lequel se trouvait son père. Tous deux allèrent chercher Aimable Coutelet qui, cette fois, consentit à regagner son domicile. Il était près de 22 heures.

Rémy Coutelet rechercha son père, qu'il trouva dans un café voisin. Il lui demanda de revenir pour lui ouvrir Coutelet injuria son fils au sujet d'une clef. Voyant son père très surexcité, Rémy Coutelet se rendit à l'Hôtel de France chercher sa mère et lui fit part de l'état dans lequel se trouvait son père. Tous deux allèrent chercher Aimable Coutelet qui, cette fois, consentit à regagner son domicile. Il était près de 22 heures.

D'après ce qui nous avons pu apprendre au cours de notre enquête, des scènes souvent accompagnées de violences, avaient lieu au foyer. Ces scènes résultent surtout de l'intempérance du père, qui s'adonnait à la boisson; Aimable Coutelet était considéré, en effet, comme un alcoolique invétéré. Il ne rentrait jamais chez lui si ce n'est qu'un complet état d'ivresse et se contentait pas d'injurier les siens, mais se livrait sur eux à des violences.

« La clef? où est la clef? », continuait à répéter l'ivrogne, et comme de coutume, il se mit à proférer les injures à l'adresse de sa femme et de son fils; il accompagnait ses injures de menaces et très probablement allait se livrer à des voies de fait.

Combien de fois les voisins ne virent-ils pas Coutelet battant et poursuivant ses enfants en trainant son épouse par les cheveux. Aussi personne dans le quartier n'est étonné de ce qui vient d'arriver.

Depuis deux ans, Aimable Coutelet, Lire la suite en 2<sup>e</sup> page ainsi que la relation d'autres drames dans la région.

APRES LE DRAME D'ESCAUDAIN

THÉODORE ALLARD, LE MEURTRIER, A ÉTÉ ÉCRUÉ

Nous avons relaté hier le drame terrible qui s'est déroulé à Escaudain. Un jeune homme de 22 ans, Théodore Allard, blessa mortellement d'un coup de couteau dans la poitrine son amie, la femme Carrette de 20 ans plus âgée que lui.

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes d'Abbeon, des aveux complets. « J'ai tué Clémence Carrette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. Larivière ».